

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2023-051 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2023, le jeudi 23 mars, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.
Date de convocation : jeudi 16 mars 2023 - Secrétaire de séance : Eric BEAUFORT

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 58 - Nombre de pouvoirs : 12 - Nombre de votants : 70

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Hélène BROUSSE, Lionel MANOS, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Françoise DA SILVA, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Jean PEYSSON, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Stéphanie JULLIEN, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Coraline BABOLAT, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Jean MARCELLI, Elisabeth LAROCHE, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Paul VERNAY, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Béatrice DALMAZ, Fabrice VENET (*jusqu'à la délibération n°2023-068*), Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Roland BONNARD, Valérie BERNARD, Sébastien GOBET, Françoise GIRAUDET, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Gisèle LEVRAT (à Christian LIMOUSIN), Laurent BOU (à Lionel MANOS), Roland VEILLARD (à Denis JACQUEMIN), Serge GARDIEN (à Laurent REYMOND-BABOLAT), Cyril DUQUESNE (à Dominique DALLOZ), Jean-Alex PELLETIER (à Marie-José SEMET), Frédéric TOSEL (à Elisabeth LAROCHE), Jehan-Benoît CHAMPAULT (à Pascal PAIN), Marie-Claude REGACHE (à Fabrice VENET), Sylviane BOUCHARD (à Jean PEYSSON), Gilbert BOUCHON (à Josiane CANARD), Roselyne BURON (à Bernard GUERS).

Etaient excusés et suppléés : Dominique DELOFFRE (par Hélène BROUSSE), Bernard PERRET (par Françoise DA SILVA), Maël DURAND (par Coraline BABOLAT), Agnès OGERET (par Roland BONNARD), Daniel BEGUET (par Valérie BERNARD), Maud CASELLA (par Sébastien GOBET).

Etaient excusés : Pascal BONETTI, Joël MATHY, Jean-Luc RAMEL, Régine GIROUD, Frédéric BARDOT, Josiane CANARD, Gaël ALLAIN.

Etaient absents : Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Antoine MARINO MORABITO, Ludovic PUIGMAL, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Lionel CHAPPELLAZ.

Avait quitté la séance et n'a pas pris part au vote : Jean-Louis GUYADER, président de la Communauté de communes.

Objet : Approbation du compte administratif 2022 – budget annexe « aménagement zones économiques »

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 mars 2023 ;

Mme Elisabeth LAROCHE, vice-présidente, rappelle que le compte administratif, comme le budget primitif, est également présenté et voté par nature. Pour ce budget annexe, une comptabilité de stock est appliquée.

Au niveau des dépenses d'investissement, 390 209 euros ont été mandatés. Ce sont des avances que le budget annexe rembourse au profit du budget principal. Elles concernent les ZAE des Granges à Meximieux (72 240 €), Bachas à Lagnieu (163 879 €), Les Piques à Ambronay (26 200 €), la Bassette (80 990 €) et en Beauvoir (46 900 €).

Au niveau des recettes d'investissement, les titres émis s'élèvent à 1 355 699 €. Ce sont des avances remboursables reçues de la part du budget principal, concernant les ZAE en Point Boeuf (55 699 €), Leyment Granges (250 000 €), Triangle d'Activités (550 000 €) et Villieu-Loyes-Mollon la Masse (500 000 €).

Ce budget annexe n'enregistre pas de frais de personnel.

.../...

Le vote du compte administratif 2022 du budget annexe « aménagement zones économiques » couvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, s'effectue sous la présidence de M. Marcel JACQUIN, 1^{er} vice-président.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que M. Jean-Louis GUYADER, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2022, les finances de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, hors la présence du président de la communauté de communes, procédant au règlement définitif du budget annexe « aménagement zones économiques » 2022, propose à l'unanimité de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- APPROUVE l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen conformément au tableau de résultat et au bilan des cessions - acquisitions de l'exercice 2022 (joints en annexe).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 29 mars 2023

Publiée le **03 AVR. 2023**

Le 1^{er} Vice-président, Marcel JACQUIN

